RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**ABEILLES & ENVIRONNEMENT**
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 €
Siège social : 2 Impasse du Château Rouge – 69530 BRIGNAIS
RCS LYON 887 834 729

# PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

# DU 4 JUIN 2025

**La société I.TMH FINANCE**, dirigée par Monsieur Grégory HOSPITAL, Présidente de la Société ABEILLES & ENVIRONNEMENT, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

1. **Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts**
2. **Pouvoirs en vue des formalités**

## PREMIERE DECISION – Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts

Il est rappelé que l'article 4 alinéa 3 des statuts dispose que :

« *Le siège social peut être transféré en tous lieux en France par simple décision du Président et en tout autre lieu, par décision collective ordinaire des associés ou par décisions de l'associé unique ».*

Dans ce cadre, la Présidente décide de transférer le siège social du 2 Impasse du Château Rouge – 69530 BRIGNAIS au 90 Chemin des Sources – 69230 SAINT-GENIS-LAVAL, à compter du 1er avril 2025.

En conséquence, la Présidente décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« ***ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL***

*Le siège social est fixé à :*

***90 Chemin des Sources***

***69230 SAINT-GENIS-LAVAL*** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## DEUXIEME DECISION – Pouvoirs en vue des formalités

La Présidente délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

**La Présidente**

**I.TMH FINANCE représentée par Monsieur Grégory HOSPITAL**

